Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le six décembre deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge FAGUET, Maire.

Présents: Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absent excusé: néant

Secrétaire de séance : SALORT Carole

Date d'affichage: 10/12/2021

✓ Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal

Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ Marché public « Local de rangement » : choix des offres

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des offres reçues et examinées par la commission d'appel d'offres (CAO) du 01/12/2021. Comme convenu lors de la CAO, le Maire, l'architecte et M. MAZARS ont contacté quelques collectivités qui ont travaillé avec l'entreprise Look Constructions, toutes font un retour positif du travail réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants : pour l'"Extension de la salle communale" :

Lot 1 : Gros œuvre - VRD - Façades

Entreprise retenue: SARL Look Constructions sise La Lande Haute 81290 LABRUGUIERE

Montant du marché: 73 589.78 € H.T

Lot 2 : Charpente couverture tuiles – Zinguerie

Entreprise retenue : SARL MP Construction sise 7 rue Claude Bernard 81300 GRAULHET

Montant du marché : 12 000 € H.T

Lot 3 : Charpente métallique - Couverture - Zinguerie - Etanchéité

Entreprise retenue : SARL MIC sise 65 avenue de Graulhet 81120 LABOUTARIÉ

Montant du marché : 10 743.40 € H.T

Lot 4 : Plâtrerie – Plafond – Isolation – Menuiseries intérieures

Entreprise retenue : SAS Jacky MASSOUTIER ET FILS sise ZA La Molière 81300 GRAULHET

Montant du marché : 9 800 € H.T

Lot 5 : Menuiseries extérieures serrurerie

Entreprise retenue: SASU BUCA BASTIDE sise Route de Lautrec ZA Borio Novio 81570 VIELMUR SUR

AGOUT

Montant du marché : 22 630.75 € H.T

Lot 6 : Carrelage faïence

Entreprise retenue: SARL MIELNIK sise 2 Ter Rue Claude Bourgelat 81000 ALBI

Montant du marché : 4 383 € H.T

Lot 7 : Peinture

Entreprise retenue: SARL TALAZAC sise 3 Place Fernand Pelloutier 81000 ALBI

Montant du marché : 2 991.47 €

Lot 8: Plomberie sanitaire - VMC

Entreprise retenue: SARL SUD TECHNOLOGIE sise 6 Chemin de Tutelle 81100 CASTRES

Montant du marché : 4 416.51 € H.T

Lot 9 : Electricité – Chauffage

Entreprise retenue : SAS SAGélec sise 43 rue de l'Industrie 81100 CASTRES

Montant du marché : 6 690.45 € H.T

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec M. Thierry FONVIEILLE, architecte DPLG à GAILLAC au taux d'honoraires à hauteur de 9% du coût HT des travaux. Enfin, les travaux devraient débuter en février 2022, pour une durée estimée de 6 mois.

(Délibération n°2021 D31)

✓ Tarifs de la redevance assainissement collectif pour 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir demandé au comptable public le remboursement de l'avance qui avait été versée du budget communal vers le nouveau budget annexe assainissement. Cette avance devant être remboursée avant le 31/12/2021.

Le Maire remet une fiche informative sur le calcul de la redevance avec des statistiques nationales sur la consommation d'eau potable et propose le maintien des tarifs actuels.

(Délibération n°2021 D32)

Enfin, M. PUECH, membre du bureau du Syndicat du Dadou informe que Veolia va augmenter le prix de l'eau de 0.10 €/m3 soit un prix de l'eau en 2022 de 2.87 €/m3.

✓ Décision Modificative de budget (DM)

Le Maire explique que l'achat de matériel pour les manifestations (mange debout, barnum, tentes pliantes) n'étant pas prévu au budget primitif 2021, une DM est nécessaire afin de régler les 3 factures d'ALTRAD ME-FRAN.

Le Conseil délibère à l'unanimité la DM suivante :

2188/opé.92 : + 20 000 € 2315/opé.102 : - 20 000 €

(DM2)

✓ Convention unique d'adhésion aux missions facultatives du Centre De Gestion 81

M. FAGUET fait part aux conseillers de la nouvelle convention unique pour adhérer à tous les services optionnels du CDG81 comme le conseil en organisation, l'aide au recrutement, l'aide à l'archivage... Cette délibération est facultative et sans obligation, elle permet à la collectivité de faire appel au CDG81 pour l'une des missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

(Délibération n°2021 D33)

✓ Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) version n°2

Monsieur le Maire présente un document détaillant les modifications entre la 1ère version (du 15/10/2019) et la 2ème version du PADD. Le Maire précise que si ce point doit être inscrit à l'ordre du jour, il ne doit pas faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal mais est a minima mentionné dans le compte-rendu du conseil. Si le débat n'a pas lieu deux mois avant l'arrêt du PLUi, il sera réputé tenu. Les conseillers en prennent acte.

✓ Comptes-rendus des délégués aux commissions

✓ Questions diverses

- Chats errants

Contactée par une habitante, l'association « l'école du chat » à Belcastel (81) propose à la commune de signer une convention pour la capture, la stérilisation et le tatouage des chats errants qui sont ensuite relâchés là où ils ont été capturés. Le coût est de 80 € pour une femelle et 58 € pour un mâle. M. ROUANNE dit qu'il a de nombreux chats errants qui viennent chez lui et informe qu'il y avait une habitante des Martys qui travaillait avec l'association EVA.

Le Conseil municipal dit que le problème est que les gens nourrissent les chats errants qui ensuite se multiplient. Pour le moment, le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition de convention

de cette association et met ce point en suspens. Mme CENDRES propose de publier un article sur les obligations des propriétaires de chats domestiques dans le bulletin municipal à paraître en janvier.

Licence IV (débit de boissons)

Le Maire fait part aux conseillers de la Loi Engagement et Proximité de 2019 et du courrier reçu début décembre de M. FOLLIOT, sénateur, sur la possibilité pour les communes de demander une licence 4 lorsque l'offre est inexistante dans la commune. M. FAGUET explique qu'en effet, la licence IV a été rachetée par M. PLAZA en 2011 mais n'a pas été exploitée dans les 2 ans suivants.

La licence est attachée à un lieu et à un exploitant qui peut être différent du propriétaire du local.

L'exploitant dépose une demande d'ouverture de débit de boissons en mairie après avoir obtenu son permis d'exploitation (formation obligatoire de 2.5 jours pour un coût d'environ 450 €). Le débit de boissons peut être géré en régie par la commune ou bien par une association. Le local peut être privé ou communal.

Le Maire propose d'en parler lors de la prochaine réunion de l'association AGIR. Les conseillers sont invités à réfléchir sur ce projet.

Projets d'investissements :

Le Maire informe que la CCLPA demande aux communes un recensement de leurs projets d'investissement sur la période 2020-2026. Le Conseil choisit les projets suivants : aire de loisirs, terrain de tennis/city stade, récupération des eaux pluviales des ombrières...

Pour estimer le coût de ce projet, M. BARDOU suggère au Maire de contacter une entreprise de TP qui a l'habitude de réaliser ce type de travaux. M. MAIO demandera à l'entreprise GASC.

Voirie

Monsieur le Maire a eu un RDV avec M. LAVAL, chef de secteur au Pôle Aménagement Ouest du Département à Graulhet. Pont Gourdou a été refait par l'entreprise EIFFAGE mandatée par le Département et l'encorbellement du pont a aussi été réparé car a été cassé lors des travaux d'installation des câbles d'alimentation des ombrières.

Tous les accotements de la RD26A (des Martys à St Hilaire) vont être renforcés et il y aura peut-être une réfection de la chaussée d'ici 3 ans. Le Conseil dit que le virage après le pont de Saint Hilaire est dangereux car il y a une murette d'un particulier mais aucune solution n'a pour l'instant été trouvée par les services du Département.

CCLPA

Le Maire présente le tableau des surfaces allouées et les cartes de zonage présentés lors du dernier Conseil communautaire. M. FAGUET informe de son entretien téléphonique avec le responsable de la DDT qui s'oppose fermement au projet de lotissement communal à La Pauquié car il considère que notre commune dispose déjà de trop de surface constructible dans le projet de PLUi.

Services ADS/PLUi/SIG : la CCLPA envisage de supprimer le poste de Camille HABER, chargée de mission depuis 2015.

- Voirie communautaire: suite à un appel d'offres, une entreprise a été retenu mais la CCLPA a eu plusieurs mauvais échos sur cette entreprise. Le Conseil dit que les voies sont mal entretenues dans l'ensemble
- Faucardage : le marché public a été annulé pour motif d'intérêt général. Certaines collectivités se sont regroupées pour faire une offre.

- Photovoltaïque sur le parking d'Aquaval : le Conseil communautaire a refusé ce projet mais le Département va en mettre sur le toit du collège de Lautrec.
- Maison de santé : projet de création d'une maison de santé à Lautrec. Le Maire s'interroge sur la pertinence de ce projet car actuellement à Lautrec il y a 2 docteurs qui sont proches de la retraite.
- EHPAD: M. ROUANNE fait un compte-rendu de la dernière commission: il y a un projet de création d'un local technique de 70m² pour entreposer le matériel du nouvel agent technique recruté car 2 chambres sont actuellement inoccupées pour pouvoir ranger le matériel. Projet de renouvellement du matériel informatique (plusieurs devis ont été demandé pour un coût d'environ 5 000 €) avec contrôle à distance de la chaudière éviter les pannes. Projet de création d'une salle de repos pour le personnel. Des mesures d'ergonomie vont être réalisées (avec le concours du FIHP). M. ROUANNE pense que le hall d'accueil devrait être redéfini. Une nouvelle infirmière coordinatrice et une nouvelle secrétaire ont été recrutées. L'EHPAD rencontre des difficultés de recrutement d'aides-soignantes et d'infirmières en raison du COVID. La CCLPA va avoir recours à l'intérim, augmenter la durée des contrats et mettre en place plus de concertation et de participation des agents. Un nouveau règlement intérieur sera élaboré. Proposition de création d'un CIAS pour plus de réactivité face à l'aspect médical qui exige une réponse rapide.
- Petite Enfance : une commission s'est tenue le 05/10. 4 groupes de travail ont été créés.
- Enfance Jeunesse : 2 recrutements (Pauline a demandé sa mutation et un nouveau directeur a été embauché à ALSH de Montdragon).
- SIAH du Dadou : M. PUECH dit que le prix eau va augmenter (il n'avait pas augmenté depuis 2017) mais les travaux de La Bancalié/Teillet ont coûté plus chers que prévu.
- Sirp: M. BARDOU informe qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière: la nouvelle école de Montdragon plaît aux enseignants, aux élèves et aux parents. Les locaux étant plus grands, une réorganisation des postes d'adjoints techniques est nécessaire. Cantine: le protocole sanitaire se déroule bien dans toutes les écoles mais les effectifs sont importants aux cantines de Montdragon et de Laboutarié (46-47 enfants) et pose problème car 2 services sont organisés à cause du COVID.

Il est prévu de remplacer les PC ou de les réparer. Et les 5 enseignants auront un PC neuf. Coût total : 13 000 €.

Il y aura peut-être une ouverture de poste d'enseignant à St Julien en 2022 mais il faut prévoir les effectifs sur 3 ans.

Visite de l'assistant de prévention à l'école de St Julien qui a fait plusieurs recommandations.

- Parking de La Bartelle: Le Maire a relancé à de multiples reprises l'entreprise. Or, GASC et DESPRATS n'ont pas reçu l'ordre de leur part pour débuter les travaux.

Monsieur le Maire a regardé la hauteur maximale du portique à installer. Dans le gymnase, il faut enlever l'enrouleur. Les structures métalliques du barnum ont été enlevées mais il reste les bâches à enlever.

- Vœux : le Maire informe que si les conditions sanitaires le permettent, la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 21 janvier 2022 à 18h.

Le Maire prononce la clôture de la séance.

Suivent les signatures :

BARDOU Christian BOUVRON Alizée BONNET Alain

CENDRES Magali FAGUET Serge LAFON Angélique

MAIO Sébastien MAZARS Eric PUECH Thierry

ROUANNE Jean SALORT Carole